



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 02/07/2026

Séance du 18 juin 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 55, 54

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 3), M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Djilali SAHLAOU, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : M. Patrick JACQUES

Étaient absents : M. Bruno CAIRE, Mme Laura GINIOT, Mme Eléonore METZGER, Mme Manon MONNIER, M. Jean-Pascal REYES

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Bruno CAIRE à M. Guillaume BAILLY, Mme Laura GINIOT à M. Jérémy JEANVOINE, Mme Leïla HANNOUNI à M. Didier GENDRAUD (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Manon MONNIER à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Pascal REYES à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER

OBJET : 14 - Tarification estivale 2026 de l'espace convivialité de la base outdoor grandes heures nature

Délibération n° 008321

Tarification estivale 2026 de l'espace convivialité de la base outdoor grandes heures nature

Rapporteur : M. Frédéric PARISE, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°4	03/06/2026	Favorable unanime

Résumé :

Il est proposé dans le présent rapport l'adoption d'un tarif 2026 spécifique pour l'occupation du domaine public relatif à l'espace convivialité de la base outdoor Grandes Heures Nature.

La base Outdoor Grandes Heures Nature inaugurée en octobre 2024 est désormais le lieu de vie de 3 clubs résidents : SNB Canoë-Kayak, le SNB aviron et Grand Besançon Trail Académie.

Pour amorcer une dynamisation de la base Grandes Heures Nature, la Collectivité a engagé diverses actions dont :

- une déclinaison de l'opération Vital'été sous l'appellation Vital'Outdoor durant 3 semaines à partir du 15 juillet (à la suite de l'accueil sur site du Bal des Pompiers le lundi 13 juillet)
- un travail avec l'office du tourisme pour commercialiser des activités proposées par les clubs (locations de kayak, paddle, soirées découvertes)
- la présence sur le site en juillet et août d'un personnel d'accueil afin de renseigner, orienter le public sur les activités et services proposés

Ainsi, et afin d'accompagner ces actions, la mise en place d'un espace de convivialité venant appuyer les animations du site est proposé.

L'exploitation de cet espace se traduirait par un appel à candidature auprès de food-trucks selon les modalités de mise en place suivantes :

- Mise à disposition d'un espace de 45m² maximum incluant une terrasse de 30m² environ, avec alimentation électrique.
- Exploitation du lundi au samedi de 16h à 21h, du 29 juin au 29 août
- Vente de produits sucrés (glaces, gaufres) ainsi qu'une offre de snacking salé

FOOD TRUCK + Terrasse



L'objectif serait d'attribuer cet espace à un seul candidat mais il n'est pas exclu d'adapter cette modalité au regard des candidatures reçues pouvant ne concerner que des périodes réduites du fait du risque d'exploitation sur un espace dont la fréquentation est à construire. Dans ce cas, la période minimale d'installation serait d'une semaine.

Le tarif 2026 d'occupation du domaine public pour emplacements commerciaux règlementés < à 20 m² est le suivant : 126,11 €/mois.

Dans la perspective ou l'exploitation de cet espace convivialité de la base outdoor grandes heures nature serait confiée successivement à différents prestataires, il est souhaitable de pouvoir tarifier l'occupation à la semaine.

Ainsi, il est proposé :

- de déroger au tarif en vigueur en l'adaptant à une exploitation hebdomadaire
- de fixer un tarif spécifique hebdomadaire de 35 € électricité comprise, pour l'espace convivialité de la base outdoor Grandes Heures Nature exploité du 29 juin 2026 au 29 août 2026.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le tarif proposé dans le cadre du présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

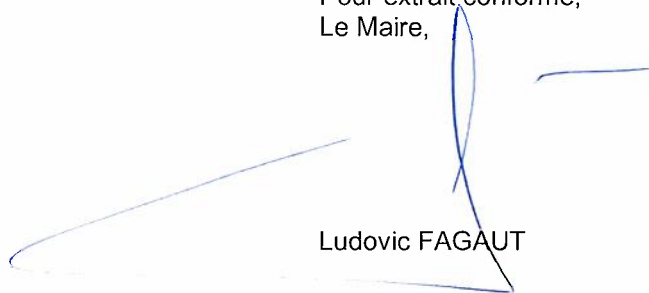
*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Le Secrétaire de séance,



Patrick JACQUES,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic FAGAUT